Compte rendu de la séance du mercredi 04 octobre 2017

convocation du 27 septembre 2017 après une séance où le quorum n'a pas été atteint

<u>Présents</u>: Monsieur Laurent ALBEROLA, Monsieur Didier CAZALIS, , Monsieur Laurent GAUBIAC, Madame Patricia GUENIOU, Madame Ingrid VIDAL, Cédric SCHMITTER

Excusés: Dominique LOUETTE

Absents: Monsieur Jérémy GOUMENT, Sandrine VIDAL

Représentés : Madame Géraldine CHASSAING par Monsieur Laurent GAUBIAC

Secrétaire de la séance: Ingrid VIDAL

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 15 MAI 2017

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 15 mai 2017. Des observations ont été émises concernant le point N°5' échange de parcelle de terrain), il convient de rajouter les numéros de parcelles concernées AH 66 et AH90.

<u>DELIBERATION PORTANT ENGAGEMENT DE REALISER LES TRAVAUX DANS LE CADRE DES AMENDES DE POLICE (DE 2017_030)</u>

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que dans le cadre des amendes de police, une subvention a été accordée par le Conseil Général du Gard pour un montant de 1935 €, pour la mise en place de deux radars pédagogiques.

A la demande du Conseil Général du Gard , il est nécessaire que le conseil municipal délibère pour lequel il s'engage à faire réaliser les travaux pour lesquels la subvention a été accordée.

Après Discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité de faire réaliser les travaux de pose de radars pédagogiques.

DELIBERATION ECRITURES REPRISES DE RESULTAT SUITE A LA DISSOLUTION DU SYNDICAT MIXTE DE LA DEFENSE DE LA FORET DU SOMMIEROIS (DE 2017 031)

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que l'arrêté en date du 30 juin 2017 de la Préfecture du Gard a acté la dissolution et les conditions de liquidation du Syndicat Mixte de Défense de la Forêt du Sommièrois.

La constatation des écritures de dissolution a un impact minime mais effectif sur le montant des résultats antérieurs de la commune de Brouzet les Quissac. la balance de dissolution affiche le montant des résultats du Syndicat Mixte de Défense de la Forêt du Sommièrois à transférer.

Pour la commune les résultats à reprendre consistent en un déficit d'investissement de 152.06 € (chapitre 001 en dépenses d'investissement) et un excédent de fonctionnement de 155.95 € (chapitre 002 en recettes de fonctionnement).

La reprise de ses résultats doit être actée pour une décision modificative.

Dépenses d'investissement- chapitre 001 + 152.06 € Dépenses d'investissement- chapitre 21 article 2131 - 152.06 €

Recettes de fonctionnement- chapitre 002 + 155,95 € Dépenses de fontionnement- chapitre 011 article 60636 + 155.95 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité, et autorise Monsieur le Maire à effectuer cette décision modificative.

<u>DELIBERATION NOMMINATION DE DELEGUES SYNDICAT MIXTE DE DFCI DU SALAVES SOMMIEROIS (DE 2017 032)</u>

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que dans le cadre de la création d'un Syndicat Mixte fermé de Défense des Forêts contre l'incendie Salavès Sommièrois, il est nécessaire de nommer deux délégués: 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal qui veut se présenter comme délégué titulaire et délégué suppléant pour siéger à ce Syndicat.

Monsieur Laurent GAUBIAC se propose comme délégué titulaire Monsieur Didier CAZALIS se propose comme délégué suppléant

Après en avoir délibéré, le conseil municipal nomme à l'unanimité: Monsieur Laurent GAUBIAC délégué titulaire Monsieur Didier CAZALIS délégué suppléant

RESTAURATION VITRAUX EGLISE (DE 2017 033)

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que suite aux travaux du plan patrimoine de restauration de l'Eglise, la restauration de vitraux plan patrimoine avait été chiffrée et mise en option pour un montant de 23 315.60 € HT

Un devis a été demandé à une entreprise spécialisée ATELIER GILHODEZ , le montant s'élève à : 2743 € HT (entreprise exonérée de TVA).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de faire réaliser les travaux par l'atelier GILHODEZ pour un montant de 2743 € HT

ECLAIRAGE PUBLIC RALENTISSEURS (DE 2017 034)

Monsieur le Maire rappel au conseil municipal qu'en date du 30 novembre 2015, l'entreprise DAUDET avait été retenue pour l'éclairage public pour les ralentisseurs. Celle-ci n'a jamaisvoulu effectuer les travaux.

Un devis a été demandé à l'entreprise VETSEL pour un montant de 2085.01€ HT soit 2502.01 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis pour un montant de 2502.01 € TTC.

ENLEVEMENT DES CYPRES PLACE DE L'EGLISE

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'un devis a été demandé pour l'enlèvement des cyprès place de la Mairie, car les racines engendrent des dégâts sur le parvis de l'Eglise. Messieurs Didier CAZALIS et LaurentGAUBIAC demandent de faire vérifier si ce sont bien les racines des cyprès qui occasionnent le soulèvement des dalles.

DEMANDE DE CONCESSION CIMETIERE (DE 2017 035)

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'une demande de Monsieur POINTIER-BRES qui sollicite l'achat d'une nouvelle concession au cimetière pour sa famille. Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la famille POINTIER-BRES détient une concession inoccupée et que la famille POINTIER-BRES ne réside pas sur la commune.

Après discussion le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas octroyer une nouvelle concession pour la famille de Monsieur POINTIER-BRES.

AMENAGEMENT PLACE DE PARKING ET EMPLACEMENT DE BANCS A AIGUEBELLE.

Monsieur le Maire propose au conseil Municipal de matérialiser des place de parking sur la place à Aigubelle et de définir l'emplacement des bancs. Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas matérialiser les places de parking. Monsieur le Maire et Didier CAZALIS 1er Adjoint se rendront sur place afin de définir l'emplacement des bancs.

INFORMATIONS DIVERSES

Conseil en énergie partagée Communauté de Communes "Piémont Cévenol"

La communauté de communes "Piémont Cevenol", nous informe qu'une subvention pourrait être affectée à la création d'un poste de "conseiller en énergie partagée" au sein de la communauté de communes mais qu'il resterait une participation modique à la charge des communes. Ce poste serait créé en CDD, afin d'aider les communes à optimiser leur consommation énergétique. Le conseil municipal à l'unanimité donne un avis favorable de principe.

Ecole

Mouvement de grève des enseignants prévu pour le mardi 10 octobre. Un service minimum sera mis en place si besoin.

Noël 2017

L'organisation du Noël des enfants est prévu pour le weekend du 16 et 17 décembre 2017 ou le weekend du 9 et 10 décembre 2017, en fonction de la disponiblité des intervenants pour un spectacle. Le repas des ainés sera programmé le même week-end.

Séance levée à 21h45

Le Maire

Les conseillers municipaux